

# Le contrat d'engagement jeune assure le relais



La « Garantie jeunes » se transforme en « contrat d'engagement jeune » à compter du 1<sup>er</sup> mars. À l'agence d' Ajaccio, les conseillers qui assureront le dispositif sont Lesia Istria, Virginie Bianco et Didier Degiordano. PAULE SANTONI

Dévoilé dans ses détails le 2 novembre dernier, le « contrat engagement jeune » (CEJ) à destination des 16-25 ans (moins de 30 ans pour ceux en situation de handicap), qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (Neets) depuis plusieurs mois, prendra effet le 1<sup>er</sup> mars prochain.

Fort de l'efficacité des dispositifs actuels dédiés à cette tranche de la population en difficulté, tels que la « Garantie jeunes » opérée par les Missions locales pour une durée de 9 à 12 mois et celui de l'aide à la réinsertion professionnelle proposé par Pôle emploi dans une limite de 6 mois, ils seront désormais réunis en un seul contrat. Une collaboration renforcée pour ces deux institutions, qui ont parfois été en concurrence vis-à-vis du public jeune.

## Une aide sous conditions

Pour Marc Munoz, directeur de la Mission locale d' Ajaccio, il s'agira d' « accompagner de façon encore plus poussée et personnalisée le jeune. Cela sera davantage modulable et flexible, surtout au niveau de la temporalité dans les ateliers, mais tout aussi rigoureux que nous l'assurons jusque-là en Corse pour la Garantie jeunes ».

Dans le cadre de cette nouvelle démarche, les Neets s'engagent, dans la limite de douze mois, à assurer les « 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine pour découvrir un métier, se former, trouver un apprentissage ou un emploi », indiquait lors de sa présentation le président de la République Emmanuel Macron. De plus, ils bénéficient de conseillers dédiés qui les suivent tout au long de leur parcours et avec qui s'entretenir très fréquemment, que cela soit par l'entremise des réseaux sociaux, les sites internet ou encore l'application prévue.

Financièrement, ce dispositif d'aide intensive pour les jeunes précaires sera accompagné d'une allocation pouvant atteindre jusqu'à 500 € par mois, « sous condition de revenus, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activité faites », précisent ses promoteurs. Pour les mineurs, elle ne dépassera pas les 200 €.

## Lever le frein à l'insertion professionnelle

Après avoir pris en compte les limites de ces dispositifs, les critères d'accès à ce CEJ sont donc élargis afin de répondre aux conséquences de la crise sanitaire, notamment sur l'emploi.

Dans les missions locales de Corse, l'objectif est donc fixé à 1 200 entrées en situation. Depuis la mise en place de la Garantie jeunes en 2015, 3 187 jeunes sur l'île en ont bénéficié.

« On est allés au bout de la Garantie jeunes, compte tenu des besoins qui évoluent vite, surtout auprès de cette cible, et à ce stade, ce qui sera proposé dès mars nous paraît satisfaisant », réagit Natale Casasoprana, directeur de secteur de la Mission locale d' Ajaccio.

Pour lever le frein à l'insertion professionnelle, les Missions locales et les autres acteurs mettent donc le pied au plancher. Y compris pour se déployer sur le terrain au plus près des « invisibles », ces jeunes sans contact avec les institutions sociales ou le service de l'emploi, afin qu'ils n'aient pas à effectuer des kilomètres et puissent trouver facilement comment s'épanouir.

« Ce sur quoi on est heureux, c'est qu'on ne laisse pas notre jeunesse dans l'assistanat. Elle doit s'engager, et non pas rester à dormir à la maison puis avoir l'allocation en fin de mois assurée. Nous, on préfère l'accompagner plutôt que l'assister », conclut ainsi Marc Munoz.

MARIE-CÉLINE SPOR